

5 BONNES RAISONS DE CHOISIR LA MAÎTRISE D'OEUVRE POUR VOTRE CONSTRUCTION

LA MAÎTRISE D'OEUVRE, KÉSACO ?

La maîtrise d'œuvre qu'est ce que c'est ?

Le maître d'œuvre est la personne physique ou morale qui réalise l'ouvrage pour le compte du maître d'ouvrage, et qui l'assiste dans sa prise de décisions depuis la conception du bâtiment jusqu'à sa réception.



1 - Etre acteur de son projet

IPE vous assiste et vous conseille dans la réalisation de votre projet, de la conception à la réalisation, tout en vous faisant profiter de notre expertise auprès des entreprises.



2 - Un projet sur mesure

IPE met en cohérence vos souhaits avec votre budget pour trouver des solutions adéquates et pour vous proposer un projet personnalisé.



3 - L'anticipation de vos besoins futurs

IPE analyse et expertise vos attentes, pour vous proposer les meilleurs choix et respecter les contraintes techniques liées à la construction.



4 - Un interlocuteur privilégié

Un interlocuteur privilégié vous assiste, vous accompagne et vous conseille dans votre prise de décision et s'assure du suivi et du bon déroulement des travaux.



5 - La transparence des coûts

Avec la maîtrise d'œuvre, tout est préalablement défini à l'avance : type de travaux, matériaux, partenaires...etc.

Votre enveloppe budgétaire est donc totalement respectée et transparente.

VOUS AVEZ UN PROJET ?

CONTACTEZ NOUS AU 01.60.43.10.29
OU
PAR MAIL À INFO@IPEBAT.COM

LES 8 ETAPES CLÉS DE VOTRE CONSTRUCTION EN MAÎTRISE D'ŒUVRE

DÉFINITION DU BESOIN

1

Vous définissez les surfaces de votre projet en fonction de vos besoins (bureaux, commerces, stockage, production...).

RECHERCHE FONCIÈRE

2

Le choix et l'achat du terrain conditionnent votre projet.

IPE vous conseille sur l'implantation de votre construction et sur les plans afin de bien respecter les contraintes architecturales, budgétaires et urbanistiques liée à votre terrain.

RÉALISATION DES PLANS

3

IPE analyse et expertise vos attentes pour vous proposer les meilleurs choix. Vous êtes acteur de votre projet : c'est vous qui prenez la décision finale.

Tous les plans sont réalisés en maquettes numériques.

CHIFFRAGE ET NOTICE DESCRIPTIVE

4

IPE met en cohérence vos souhaits et votre budget pour vous proposer un projet personnalisé.

Votre enveloppe budgétaire est totalement maîtrisée et respectée. Tout est défini à l'avance : IPE vous assure une totale transparence des coûts.

SIGNATURE DU CONTRAT

5

Le contrat de maîtrise d'œuvre va vous lier au maître d'œuvre. Ce contrat définit la mission et les honoraires du maître d'œuvre.

Vous réglez la prestation des entreprises directement auprès de chacun des artisans qui vont intervenir sur le chantier.

PRÉPARATION DU CHANTIER

6

IPE vous assiste pour de nombreuses démarches administratives et techniques telles que les demandes de raccordement d'eau, d'électricité et de télécoms...

DÉMARRAGE DU CHANTIER

7

Un interlocuteur privilégié vous assiste, vous accompagne et vous conseille dans votre prise de décision et pendant toute la durée du chantier.

RÉCEPTION

8

IPE vous accompagne pour cette ultime étape et ce jusqu'à la fin de l'année de parfait achèvement de votre ouvrage.